

Lorsque vous recevez votre facture d'eau, il est important de comprendre les différentes informations qui y sont présentes. En effet, bien comprendre sa facture d'eau permet de mieux maîtriser sa consommation et de bénéficier, le cas échéant, d'un accompagnement en cas de difficultés financières.

**Informations de contact**  
(adresse, horaires, courriel, téléphone)

**Votre historique de consommation**


**Espace information**  
(c'est ici qu'Eves vous informe des évolutions ou remarques relatives à votre contrat)

**TIP ou Avis de prélèvement**

**Informations Client**  
(votre numéro de contrat, nom du titulaire du contrat, adresse du lieu desservi)

**Votre consommation d'eau**  
(en m<sup>3</sup>)

**Montant à régler**  
(en euros)



Régie Municipale de l'eau  
6 rue des Pénitents  
57470 Hombourg Haut

Accueil clientèle : 03 87 00 22 22  
du lundi au vendredi de 8h à 12h sur RDV  
du lundi au jeudi de 13h30 à 17h  
mail : contact@enes.fr

En dehors des heures d'ouverture :  
Astreinte : 03 58 28 01 03

**Historique de consommation**

Année	Consommation (m <sup>3</sup> )
2022	~5
2023	~5
2024	~5
2025	41

DECALAGE FACTURATION 2025 :  
1er trimestre 2025 -> facture en juin 2025 -> paiement juillet 2025  
2ème trimestre 2025 -> facture en août 2025 -> paiement en septembre 2025  
3ème trimestre 2025 -> facture en octobre 2025 -> paiement en novembre 2025  
4ème trimestre 2025 -> facture en janvier 2026 -> paiement en février 2026

EN ESPÈCES (DANS LA LIMITE DE 300€) OU EN CARTE BANCAIRE, MUNI DU PRÉSENT AVIS, AUPRÈS D'UN BURALISTE OU PARTENAIRE AGRÉÉ LISTE CONSULTABLE SUR LE SITE [WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PORTAL\\_PAIEMENT-DE-PROXIMITE](http://WWW.IMPOTS.GOUV.FR/PORTAL_PAIEMENT-DE-PROXIMITE)

DATE et LIEU SIGNATURE

Joindre un relevé d'identité bancaire

54831050  
941133000

Référence à rappeler

N° du contrat : [1]  
Occupant : [2]

Adresse du lieu desservi : [2]

Exp. SGC DE SAINT AVOLD  
20 RUE DU LAC  
57500 SAINT AVOLD [3]

Destinataire de la facture  
Monsieur Jean Dupond [5]  
1 rue xxxxxxxx - 57xxx XXXXXXXXXXXX  
XX XXX  
XXXXX

Facture réelle n° 2025 / 2025-EA-00-253- [7] du 07/10/2025

**Eau et Assainissement**  
Consommation du 25/06/2025 au 24/09/2025  
Abonnement du 01/07/2025 au 30/09/2025

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Votre consommation d'eau		Détail au verso
Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00435 €		8 12 m <sup>3</sup>
		<b>Montants</b>
Abonnement		25,11
Consommation		52,22
<b>Total de la facture</b>		<b>77,33</b>

Montant total à payer avant le 05/11/2025 [10] 9 77,33 €

**TIP SEPA**  
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA05711354800  
ICS : FR23ZZZ478000  
Référence : 4 VB 25 [14] Montant : 77,33 €  
Crédancier : SGC SAINT AVOLD  
CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES  
35908 RENNES CEDEX 9

★

**Informations concernant le relevé de votre compteur d'eau**  
(index relevé, ancien index, consommation facturée en m<sup>3</sup>)

**Détails de facturation**  
(Distribution de l'eau, collecte des eaux usées, Taxes et redevances des organismes publics)

Facture réelle n° 2025 / 2025-EA- [ ] du 07/10/2025

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
24 [ ]	12 14JA3 [ ]	15	24/09/2025	13 642			14 654	12
<b>Consommation totale relevée</b>								12
<b>Consommation facturée (m3)</b>								12

Détail de votre facture	Tranche	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
<b>Distribution de l'eau</b>						
Abonnement EAU		92	43,72000	11,02	0,61 (5,5%)	11,63
Consommation		12	1,55000	18,60	1,02 (5,5%)	19,62
<b>Collecte des eaux usées</b>						
Prime Fixe CCFM		92	30,00000	7,56	0,76 (10%)	8,32
Prime Fixe Syndicale		92	18,60000	4,69	0,47 (10%)	5,16
Redevance Assainissement Syndicale		12	0,85280	10,23	1,02 (10%)	11,25
Redevance Assainissement CCFM		12	0,95120	11,41	1,14 (10%)	12,55
<b>Organismes publics</b>						
Redevance consommation d'eau potable		12	0,39000	4,68	0,26 (5,5%)	4,94
Redevance prélèvement sur la ressource en Eau		12	0,09500	1,14	0,06 (5,5%)	1,20
Redevance performance des réseaux d'eau potable		12	0,06600	0,79	0,04 (5,5%)	0,83
Redevance performance des réseaux d'assainissement		12	0,13800	1,66	0,17 (10%)	1,83
<b>Total de votre facture</b>				<b>71,78</b>	<b>5,55</b>	<b>77,33</b>
<b>Montant total à payer</b>				<b>71,78</b>	<b>5,55</b>	<b>77,33</b>

**Commentaires**

TITRE EXECUTOIRE : Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252-A du livre de procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et R3342-8-1 du code général des collectivités territoriales.

**MODES DE PAIEMENT**

**En espèces** : (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site é\* [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite))

**Par TIP SEPA** : Datedez et signez le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB" figure sur le TIP SEPA, ou si vos coordonnées bancaires ont changé, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier, sans agraffer et sans aucun autre document.

**Par Chèque** : à l'ordre du TRESOR PUBLIC, accompagné du volet TIP non signé, non agrafé, sans aucun autre document, à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP.

**Par internet** : vous pouvez payer cette somme sur Internet par Carte Bancaire (et par Prélèvement) en vous connectant sur le site : <https://www.paylip.gov.fr> et en saisissant les informations suivantes : Identifiant Collectivité 001418 Référence facture 2025-EA-00-25302807

**Par Virement** : sur le compte du comptable chargé du recouvrement (IBAN : FR27 3000 1005 29G5 7800 0000 029 \_ BIC BDFEFRPPCC)

**RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :**

**Renseignements** : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus du présent acte.

**Reclamations** : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus. Veuillez avoir l'obligance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant ci-dessus. Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.

**Difficultés de paiement** : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement.

**VOIE DE RECOURS** : Dans un délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire. Pour les redevances d'assainissement, les tribunaux compétents sont : le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du code de l'organisation judiciaire et le tribunal de grande instance au-delà de ce seuil (fixé à 7600 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002)

1 Numéro de contrat à rappeler dans tous vos échanges avec ENES	12 Numéro de série du compteur
2 Adresse de consommation	13 Ancien index relevé sur le compteur
3 Adresse de l'expéditeur de la facture	14 Nouvel index relevé sur le compteur
4 Coordonnées du fournisseur et horaires d'ouverture	15 L'abonnement du compteur couvre une partie des charges fixes (70 à 80 % du coût total) et la part eau dépend de votre consommation.
5 Adresse d'envoi de la facture	16 Coût correspondant aux opérations réalisées pour collecter, transporter et épurer les eaux usées avant restitution au milieu naturel
6 Coordonnées de l'Astreinte	17 Redevances collectées et reversés à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse
7 Référence et date d'édition de la facture	18 Redevance collectée et reversée à VEOLIA
8 Consommation en mètres cubes facturée	19 Moyens de paiement acceptés
9 Montant total TTC à payer	
10 Date échéance de paiement	
11 Historique de votre consommation	

## Que faire en cas de difficultés financières ?

En cas de difficultés financières vous avez la possibilité de contacter directement le centre des finances publiques de Saint-Avold pour demander un paiement de votre facture en plusieurs fois.

Vous avez également la possibilité de vous rapprocher du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Hombourg-Haut qui pourra, selon votre situation, étudier votre dossier et solliciter pour vous une aide ponctuelle.